



NUMÉRO 1503-1122

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, tenue le 2 mars 2015 à 19h30, au 370-A, rang des Érables à Saint-Joseph-des-Érables.

Étaient présents les conseillers suivants :

Mme Mélanie Roy, M. Christian Roy, Luc Perreault
M. Éric Lessard, Mme Roxane Nadeau

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Jeannot Roy.
Était aussi présente Madame Marie-Josée Mathieu, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Jeannot Roy ouvre la séance par un mot de réflexion

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1503-1122-2

Il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant à 20. Varia : a) Borne fontaine, b) Aînés en or c) Politique familiale, d) Belvédère, e) Identification des numéros d'immeubles, l'item varia demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. Suivi du procès-verbal

Aucun point n'est discuté.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 février 2015

1503-1122-4

Il est proposé par monsieur Éric Lessard et résolu, que le procès-verbal de la séance 2 février 2015, soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5. Lecture et approbation des comptes

1503-1122-5

Il est proposé par madame Roxane Nadeau et résolu, que le Conseil approuve les dépenses du mois de février, pour un montant totalisant 61 712. 94 \$. La secrétaire-trésorière est autorisée à émettre les chèques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6. Rapport sur le déneigement

À la demande du Conseil, le comité du déneigement fait rapport sur la situation.

7. Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année 2014

1503-1122-7

Il est proposé par monsieur Christian Roy et résolu, que le Conseil municipal de Saint-Joseph-des-Érables accepte le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'année 2014, préparé par Monsieur Claude Arguin de *Blanchette Vachon s.e.n.c.r.l.*, qui, pour l'année 2014, révèle des revenus d'investissements et de fonctionnement de 789 706 \$, des dépenses de 549 341 \$ pour un excédent de fonctionnements de l'exercice à des fins fiscales de 240 365 \$ ce qui porte le surplus de fonctionnements réservé à 75 000 \$ et le surplus accumulé non affecté à 196 225 \$ au 31 décembre 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8. Calendrier municipal

Pour l'année 2016, un calendrier avec photos sera fait afin de le distribuer aux résidents de la municipalité. Un appel à tous sera fait dans le bulletin municipal afin que les citoyens puissent participer à sa conception en fournissant des photos d'ici.

9. Installation de lampadaires

1503-1122-9

Il est proposé par monsieur Éric Lessard et résolu, de planifier l'installation d'un lampadaire. L'installation sera faite pour éclairer la borne-fontaine du rang des Érables sud et une partie du chemin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10. Achat pour la voirie municipale

1503-1122-10

Il est proposé par madame Roxane Nadeau et résolu que la municipalité procède à l'achat d'une remorque pour la voirie. Le directeur des travaux publics doit consulter tous les membres du conseil avant de faire l'achat final.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

R200-14

11. Adoption avec modification du règlement numéro 200-14 - Plan d'urbanisme

ATTENDU QUE le *Plan d'urbanisme* de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables a été adopté en octobre 1990;

ATTENDU QUE le *Schéma d'aménagement et de développement révisé* de la MRC Robert-Cliche a été adopté en octobre 2010 et est entré en vigueur le 9 février 2011;

ATTENDU QUE la Municipalité doit modifier son *Plan d'urbanisme* de façon à le rendre conforme au *Schéma d'aménagement et de développement révisé* de la MRC;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite également remplacer son *Plan d'urbanisme* afin de tenir compte des nouvelles réalités et de mieux répondre aux besoins de la population en matière d'aménagement et d'urbanisme;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné conformément à la Loi lors de la séance du 6 octobre 2014;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté conformément à la Loi lors de la séance du 6 octobre 2014;

ATTENDU QU'une assemblée publique a eu lieu le 13 novembre 2014;

1503--1122-11

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu à l'unanimité que le règlement du *Plan d'urbanisme* soit adopté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

R201-14

12. Adoption avec modification du règlement numéro 201-14 – Zonage

ATTENDU QUE le *Règlement de zonage* de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables a été adopté en octobre 1990;

ATTENDU QUE le *Schéma d'aménagement et de développement révisé* de la MRC Robert-Cliche a été adopté en octobre 2010 et est entré en vigueur le 9 février 2011;

ATTENDU QUE la Municipalité doit modifier son *Règlement de zonage* de façon à le rendre conforme au *Schéma d'aménagement et de développement révisé* de la MRC;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite également remplacer son *Règlement de zonage* afin de tenir compte des nouvelles réalités et de mieux répondre aux besoins de la population en matière d'aménagement et d'urbanisme;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné conformément à la Loi lors de la séance du 6 octobre 2014;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté conformément à la Loi lors de la séance du 6 octobre 2014;

ATTENDU QU'une assemblée publique a eu lieu le 13 novembre 2014;

1503-1122-12

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christian Roy et résolu à l'unanimité que le *Règlement de zonage* soit adopté, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

R202-14

13. Adoption avec modification du règlement numéro 202-14 – Lotissement

ATTENDU QUE le *Règlement de lotissement* de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables été adopté en octobre 1990;

ATTENDU QUE le *Schéma d'aménagement et de développement révisé* de la MRC Robert-Cliche a été adopté en octobre 2010 et est entré en vigueur le 9 février 2011;

ATTENDU QUE la municipalité doit modifier son *Règlement de lotissement* de façon à le rendre conforme au *Schéma d'aménagement et de développement révisé* de la MRC;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite également remplacer son *Règlement de lotissement* afin de tenir compte des nouvelles réalités et de mieux répondre aux besoins de la population en matière d'aménagement et d'urbanisme;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné conformément à la Loi lors de la séance du 6 octobre 2014;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté conformément à la Loi lors de la séance du 6 octobre 2014;

ATTENDU QU'une assemblée publique a eu lieu le 13 novembre 2014;

1503-1122-13

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Éric Lessard et résolu à l'unanimité que le *Règlement de lotissement* soit adopté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

R203-14

14. Adoption du règlement numéro 203-14 – Construction

ATTENDU QUE le *Règlement de construction* de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables a été adopté en octobre 1990;

ATTENDU QUE le *Schéma d'aménagement et de développement révisé* de la MRC Robert-Cliche a été adopté en octobre 2010 et est entré en vigueur le 9 février 2011;

ATTENDU QUE la Municipalité doit modifier son *Règlement de construction* de façon à le rendre conforme au *Schéma d'aménagement et de développement révisé* de la MRC;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite également remplacer son *Règlement de construction* afin de tenir compte des nouvelles réalités et de mieux répondre aux besoins de la population en matière d'aménagement et d'urbanisme;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné conformément à la Loi lors de la séance du 6 octobre 2014;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté conformément à la Loi lors de la séance du 6 octobre 2014;

ATTENDU QU'une assemblée publique a eu lieu le 13 novembre 2014;

1503-1122-14

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Roxane Nadeau et résolu à l'unanimité que le *Règlement de construction* soit adopté tel que déposé

Adoptée à l'unanimité des conseillers

R204-14

15. Adoption avec modification du règlement numéro 204-14 – Permis et certificats

ATTENDU QUE le *Règlement sur les permis et certificats* de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables a été adopté en octobre 1990;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite remplacer son *Règlement sur les permis et certificats* afin de tenir compte des nouvelles réalités et de mieux répondre aux besoins de la population en matière d'aménagement et d'urbanisme;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné conformément à la Loi lors de la séance du 6 octobre 2014;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté conformément à la Loi lors de la séance du 6 octobre 2014;

ATTENDU QU'une assemblée publique a eu lieu le 13 novembre 2014;

1503-1122-15

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Luc Perreault et résolu à l'unanimité que le *Règlement sur les conditions d'émission des permis de construction* soit adopté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

16. Personne désignée pour appliquer le règlement de contrôle intérimaire no 177-14 de la MRC Robert-Cliche.

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a adopté le Règlement de contrôle intérimaire (RCI) no 177-14 le 19 novembre 2014;

ATTENDU QUE ce dernier est entré en vigueur le 22 janvier 2015;

ATTENDU QUE ce RCI vise à identifier les corridors récréotouristiques sur le territoire de la MRC Robert-Cliche et en assurer leur protection;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables doit désigner le fonctionnaire responsable de son application;

1503-1122-16

Il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu de nommer l'inspecteur en bâtiment désigné(s) à l'application de la réglementation en urbanisme tel qu'identifié à la résolution 1201-1073-12a comme fonctionnaire(s) désigné(s) pour voir à l'application du Règlement de contrôle intérimaire no 177-14 de la MRC Robert-Cliche.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

17. CPTAQ – Demande de monsieur Christian Roy

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation faite par monsieur Christian Roy pour l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, d'une partie du lot 4 375 222, d'une superficie de 33.7 m² visant à ce conformé au règlement de zonage 108 articles 6.1.2.

CONSIDÉRANT que M Roy est un élu municipal, la nature générale est divulguée et celui-ci s'abstiens de tout commentaire ou opinion lors du vote;

CONSIDÉRANT que cette demande n'entraîne pas une diminution du potentiel agricole du milieu environnant;

CONSIDÉRANT que cette demande est conforme à la réglementation municipale;

1503-1122-17

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Luc Perreault et résolu, que la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables appuie la demande d'autorisation de monsieur Christian Roy pour l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, d'une partie du lot 4 375 222, d'une superficie de 33.7 m² visant à ce conformé au règlement municipal mentionné ci-haut.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

18. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

ATTENDU que le ministère des Transports a versé une compensation de 27 676 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;

ATTENDU que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

1503-1122-18

POUR CES MOTIFS il est proposé par madame Roxane Nadeau et résolu, que la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

19. Correspondance

a) CLD Robert-Cliche

Appel de candidatures pour les prix du patrimoine

1503-1122-19b **b) Chorale *chante la joie***
Il est proposé par monsieur Luc Perreault et résolu, que le Conseil municipal accorde une aide financière de 50 \$ à la chorale *chante la joie* pour la présentation de son concert les 24 avril et 25 avril 2015.
Adoptée à l'unanimité des conseillers

1503-1122-19c **c) Moisson Beauce**
Il est proposé par monsieur Éric Lessard et résolu, que la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables accorde un montant de 100 \$ à Moisson Beauce dans le cadre de sa compagnie « *Demande don* ».
Adoptée à l'unanimité des conseillers

d) Demande d'un citoyen

Une demande nous est parvenue pour connaître la répartition de l'entente concernant les supra-locaux, particulièrement la piscine Yvan Cliche. Selon l'entente un montant de 2,75 \$ per capita est attribué pour la piscine Yvan Cliche. Cette information lui sera transmise éventuellement par écrit.

20. Varia

a) Borne-fontaine

Suite au feu qui a eu lieu le 18 février dernier, une discussion est portée sur l'intérêt d'avoir une borne-fontaine dans le rang des Érables Nord. En conclusion, les frais seraient trop importants par rapport au nombre de feux.

b) Gala aîné en or

1503-1122-20b La secrétaire-trésorière va procéder à l'inscription d'une mise en candidature d'un de leurs citoyens(ne) aînés.
Il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu que la municipalité participe pour un montant de 50 \$ à l'achat d'un cadeau-hommage qui sera remis au lauréat de Saint-Joseph-des-Érables.

c) Politique familiale

Madame Mélanie Roy fait un résumé sur la dernière rencontre de la politique familiale qui avait lieu le 5 février dernier.

d) Belvédère

Le projet belvédère n'a pas vraiment avancé pendant la saison hivernale. Le projet sera réévalué suite à l'annonce du nouveau pacte fiscal.

e) Identification des numéros d'immeubles

Suite à la demande des services d'urgences, des pancartes seront installées à l'intersection du rang des Érables et de la route Lagueux. Celles-ci indiqueront quels numéros se trouvent vers le Nord et ceux qui se trouvent vers le Sud.

21. Questions et commentaires

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

22. Levée de la séance

1503-1107-22 À 22h15, il est proposé par Roxane Nadeau et résolu, de lever la séance.
Adoptée à l'unanimité des conseillers

Je, Jeannot Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jeannot Roy, maire

Marie-Josée Mathieu, secrétaire-trésorière